

L'École a-t-elle pour mission la réussite de tous les élèves ?

L'Association Laïque pour les Élèves en Difficultés a organisé le **19 Mai 2007** au Lycée d'Estienne d'Orve - NICE un débat sur cette question en partenariat avec La **Ligue de l'Enseignement**, le collectif Enfance Handicap 06, **Éducation & Devenir**, et **l'APAJH06**.

Des intervenants de qualité se sont exprimés, notamment :

Monsieur ALZINA, Inspecteur - Aide à la Scolarisation des Elèves Handicapés (A.S.H.)
Docteur BOUBLIL, Pédopsychiatre - Hôpital Lenval
Monsieur MAÏSSA, Principal - Collège Maurice Jaubert à l'Ariane (Nice)
Monsieur FORET, Educateur spécialisé



M. QUINSAT : Proviseur Lycée d'E. d'Orves ouvre la séance en indiquant que ce débat s'inscrit au cœur des préoccupations des chefs d'établissements, et qu'il s'agit d'un enjeu de notre société qui dépasse largement le cadre de l'École.

M. DAUGERON : ancien chef d'Etablissement en retraite. Rappelle que l'initiative de ce débat revient à l'association ALED (représentée par M. VAUTEL), en collaboration avec :

- la ligue de l'enseignement (représentée par son président M. LUCAS)
- le cercle Condorcet (représenté par Mme GISQUET)
- Education et Devenir (association de chefs d'établissements représentée par M. MINETTI)
- Le collectif Enfance Handicap 06 (représenté par Mme GARRATINI)
- L'APAJH (association pour adultes et jeunes handicapés représentée par Mme LABANCZ)
- Le Conseil Local FCPE du lycée E. d'Orves (représenté par M. BORDES)



En introduction, il rappelle qu'il ne faut pas solidariser la laïcité et l'athéisme. La laïcité garantit la liberté de conscience, le droit pour chacun de croire ou de ne pas croire. La religion doit rester d'ordre privé et ne pas intervenir dans la sphère civique.

La laïcité, la République et l'École sont indissociables.

M. DAUGERON rappelle, depuis 1983, l'ouverture d'écoles communautaires et élitistes. Ce fait présente un danger et aboutit à un éclatement de l'École, qui était le creuset républicain pour l'égalité des chances. Le projet d'éducation se trouve ainsi dilué, communautarisé.

Dans ces conditions le gouvernement pourra-t-il refuser des moyens à ces établissements communautaires : probablement pas !!!

Après ce rappel d'un état de fait alarmant, M. DAUGERON présente les différents intervenants :

- M. ALZINA (inspecteur de l'Education Nationale en charge de la scolarisation des enfants en situation de handicap)
- M. MAÏSSA (principal du collège Jaubert à l'Ariane)

- Dr BOUBLIL (médecin hospitalier en service pédopsychiatrie)
- M. FORET (éducateur spécialisé)



Question posée à M. ALZINA : Quelle est la mission de l'école et comment d'un point de vue institutionnel l'école peut-elle garantir la réussite de tous les élèves, particulièrement ceux qui sont en difficultés ?

M. ALZINA : fait un bref rappel de l'éthique scolaire du code de l'Education qui définit le rôle de l'institution, et constitue un véritable défi.

Que met-elle en œuvre pour atteindre son but :

- un axe pour une formation adaptée grâce à un réseau d'aide spécialisée, SEGPA, UPI, CLIS, RASED, regroupement d'adaptation dans le primaire, secteur médico-social...

- l'orientation : bref historique de celle-ci jusqu'à la loi de 2005 qui amène l'Ecole à s'interroger sur la mise en œuvre de moyens de la rendre mieux adaptée. Le défi est de pouvoir réagir le plus précocement possible : cette orientation doit être réévaluée régulièrement pour tenir compte du parcours individualisé du jeune.

Il livre ensuite quelques axes de réflexion :

- développer l'individualisation et donc chaque institution doit pouvoir réagir
- l'Ecole est intégrée dans un système, elle doit être aidée par les autres secteurs (médical, social, etc...) : elle ne peut relever seule le défi de la réussite de tous (notamment pour les enfants en difficultés quelles qu'elles soient)
- cet enjeu doit être contractualisé avec la société. L'Ecole doit communiquer, partager avec le reste de la société.

Question posée à M. MAISSA : Quel est votre vécu, votre expérience de terrain ? Comment pouvez-vous appréhender les difficultés des élèves dans votre établissement ?

M. MAISSA : présente l'établissement qu'il dirige à l'Ariane, dont la population se compose à 80% de familles défavorisées, de 23 nationalités différentes. Les enfants de ce collège peuvent arriver à tout moment de la scolarité.

Ce collège comprend également une SEGPA, une UPI et une FLS (pour les élèves primo-arrivants).

Les élèves de ce secteur n'ont pas la possibilité de bénéficier d'un environnement culturel riche, et la grande majorité d'entre eux n'a pas la chance d'être suivie à la maison, ce qui est un facteur de régression : les élèves entrant en 6ème ont de grandes difficultés, et présentent un niveau de CE2.

Différents dispositifs ont été mis en place dans l'établissement pour leur venir en aide : ces élèves sont pris en charge en mathématiques et en français tout la semaine. Ils sont évalués avant les évaluations nationales afin de déterminer les compétences sur lesquelles il faudra travailler, et créer des groupes de besoins.

Ce qui est important c'est le travail avec d'autres partenaires : associations, éducateurs, assistantes sociales...

Une aide aux 3èmes a également été mise en place, sur la base du volontariat, pendant les vacances, ainsi que des ateliers de lecture pour les élèves de FLS.

L'établissement classé « ambition réussite » a pu bénéficier d'un peu plus de moyens.



Question posée au Dr BOUBLIL : Quelle perception avez-vous de la difficulté qu'a l'école à répondre aux besoins particuliers de certains élèves ?

Dr BOUBLIL : suit les enfants qui sont sur le point d'être orientés. Il insiste sur le fait que chaque enfant est unique et que l'Ecole propose un projet global fait pour tout le monde.

L'enfant est unique du point de vue :

- de son développement et il faut en tenir compte : or il y a des rigidités dans l'Ecole, qui sont celles de la société dans l'optique de la réussite
- de ses performances : or l'Ecole privilégie souvent l'intelligence verbale et l'intelligence logico-mathématique
- de sa famille.

Il rappelle qu'un enfant en échec scolaire est un enfant en péril.

L'entrée au CP est un moment crucial de la scolarité : et malgré la mise en place des cycles, un enfant de CP qui ne sait pas encore lire en mars/avril est ressenti comme différent des autres, ce qui vient s'ajouter à ses difficultés.

Grâce à son expérience d'autres régions de France, il constate que le département est pauvre en matière de structures de soins pour le suivi de ces enfants en difficultés, ce qui a un retentissement.

Question posée à M. FORET : Quelle est votre expérience au quotidien de la difficulté des élèves à l'extérieur de l'école et de l'approche qu'ils en ont à partir de cas particulier ?

M. FORET : éducateur spécialisé dans un établissement qui accueille des sujets de 0 à 21 ans, dans le cadre du dispositif « protection de l'enfance en danger ». Ces enfants lui sont adressés par un service du Conseil Général, l'ASEF (aide sociale à l'enfance et à la famille). Son établissement dispose d'un réseau de 50 familles d'accueil auxquelles sont confiés ces enfants, et emploie 8 éducateurs spécialisés.



Sa mission est d'inscrire ces enfants dans un processus de sociabilisation dont l'école est un élément essentiel.

Mais le problème reste l'articulation avec l'école dite ordinaire pour le suivi et l'intégration de ces jeunes : mauvaise information des équipes enseignantes, réticence ou rejet des familles des élèves dits ordinaires.



Après ces présentations, **M. DAUGERON** invite les personnes présentes dans la salle à intervenir ou poser des questions.

Mme LABANCZ (APAJH) explique que dans notre société il n'y a pas d'autre espace proposé à l'enfant que l'Ecole : il n'y a pas d'intégration sociale possible autrement que par l'Ecole, donc si un enfant ne s'inscrit pas dans le dispositif « Ecole », il y a souffrance pour lui et l'enseignant qui l'a en charge.

D'autre part, notre société ne peut se résoudre à l'échec scolaire, il faut donc sortir du schéma général et trouver des réponses les plus individualisées possible. Il faut, non pas que tous les élèves réussissent, mais que chaque élève réussisse.

Dr BOUBLIL : parle de l'Ecole allemande : le temps scolaire est différent, ainsi que son organisation, les vacances, les programmes, l'orientation, et le but diplômant. Il ne s'agit pas de parler de modèle bien entendu.

Il souligne que les parents d'enfants en difficultés vivent l'école comme un persécuteur et non comme un allié.

M. ALZINA : précise que la société a transformé l'objectif de l'Ecole, de l'insertion sociale à la réussite sociale : cette attente sociale est forte dans notre société et pour autant toutes les familles n'ont pas les mêmes attentes.

Il ne faut pas perdre de vue que les familles dites ordinaires ne vivent pas toujours bien la présence d'élèves différents dans les classes de leurs enfants : cette place pour les enfants différents doit se construire dans notre société.

D'autre part il ne faut pas perdre de vue le rôle de normalisation globale de l'École avec des valeurs communes primordiales : en même temps, il faut tenir compte des besoins particuliers, et c'est là que réside la difficulté pour l'institution.

Mme BINDA (ANPEIP association nationale pour les enfants intellectuellement précoces) : la réussite passe par la souplesse, l'interaction, l'ouverture et les réseaux.

Dans le cas d'enfants différents, les institutions ne sont pas toujours prêtes à ouvrir les portes : souvent il faut informer les familles ordinaires avant l'accueil d'enfants en difficultés.

Intervention de la salle : on va de plus en plus vers des parcours individualisés et cela suppose un changement des mentalités.

M. MINETTI : principal du collège de l'Archet : la société porte-t-elle vraiment un regard individualisé sur les personnes ?

M. ALZINA : Les éléments de la société le réclament. Ces demandes sont fortes, chacun souhaite pouvoir exister dans son espace de vie de façon particulière : ces demandes émanent des enseignants, des familles et des élèves. Ceci est une analyse de l'évolution sociétale actuelle.



M. MINETTI : les gens sont-ils vraiment prêts à faire la même chose pour les autres ? Certaines familles restent toujours un peu réticentes à accepter un élève différent dans la classe de leurs enfants, alors qu'elles ne conçoivent pas que l'on ne tienne pas compte des problèmes particuliers de leurs propres enfants.

Dr BOUBLIL : les parents d'enfants différents ou en difficultés sont des parents blessés. Il faudrait aller encore plus loin dans la contractualisation de la prise en charge d'enfants en difficultés et associer les enseignants, les parents, les soignants, etc... Les familles se sentiraient mieux considérées et l'enfant en difficultés y trouverait sa dignité.

M. ALZINA : la plus belle contractualisation est la loi (cf loi 2005) et il faut se garder d'en arriver à des dérapages majeurs (exemple de pétitions de familles ordinaires pour l'exclusion d'un enfant en difficultés). Avec cette loi, tous les élèves ont droit à la scolarisation et il faut se donner les moyens de trouver les solutions à chaque cas.

M. DAUGERON : rappelle que la loi ne fait pas tout. Elle est nécessaire, mais pour la mise en pratique, il faut l'adhésion de toute la communauté : l'important est de convaincre.

Mme LABANCZ : rappelle qu'elle est responsable de la scolarisation des enfants handicapés. On a intégré au niveau de l'Education nationale que la scolarisation de ces enfants est un devoir et un droit pour les familles concernées. La contractualisation doit mettre en œuvre les moyens pour réussir un projet de vie, en laissant sa place à chaque partenaire, l'école n'étant ni éducateur, ou dispensateur de soins.

Mme GARRATINI : intervient au nom du collectif Enfance handicap 06, qui regroupe 21 associations couvrant tous les handicaps. Sur le terrain, les familles doivent être davantage entendues et la prise en charge précoce de ces enfants dans le milieu scolaire est primordiale. Par manque de moyens, de personnel dans une équipe pédagogique, l'enfant handicapé ne peut pas toujours être accueilli à plein temps. Il est important aussi que les familles soient porteuses du projet de l'enfant, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui. Il reste le problème de communication entre l'école et la famille de l'enfant en difficultés.

D'autre part, que faire quand on a un enfant qui présente des troubles du comportement et que l'équipe pédagogique refuse de l'accueillir ?

M. ALZINA : il reste encore beaucoup de progrès à accomplir, mais l'on va dans le bon sens. On est aujourd'hui sur une phase bénéfique et positive. Mais il demeure des nœuds de problèmes importants.

Il souligne qu'il organise des formations pour les enseignants ordinaires pour l'accueil d'enfants en difficultés, notamment quand il s'agit de troubles du comportement : il faut déceler le plus vite possible des solutions avec l'ensemble des professionnels.

Nous ne sommes qu'à l'an 1 de la mise en place de la loi 2005, et il reste encore beaucoup à faire.

Mme GARRATINI : suggère qu'il y ait un livret d'accueil dans les écoles pour informer les familles qu'il y a des enfants différents.

D'autre part, les AVS arrivent souvent trop tard dans les écoles, alors que l'enfant en trouble du comportement a déjà été exclu. Comment faire pour que le délai entre l'attribution de l'AVS et son arrivée dans l'école soit diminué ?

Enfin, elle rappelle qu'encore trop souvent le projet de vie personnalisé de l'enfant en difficultés est signé par les familles sur un « coin de table » : celles-ci devraient disposer de temps pour le lire et en être un acteur central.

M. ALZINA : estime que le livret d'accueil est un outil intéressant sur lequel il serait possible de travailler dans les jours qui viennent.

En ce qui concerne l'organisation administrative de la gestion des AVS, et la signature par les familles du projet de vie personnalisé, il a bien pris note des problèmes.

M. QINSAT : considère que le handicap social d'intégration est le problème le plus difficile à gérer par un chef d'établissement et fait part de son expérience personnel dans l'accueil d'un jeune atteint du syndrome G. de la Tourette.

Dr BOUBLIL : le trouble du comportement est souvent un trouble de l'adaptation : comment faire pour que l'adaptation soit meilleure ?

Intervention d'une maman sur le syndrome G. de la Tourette : insiste sur la difficulté de gérer l'accueil de ces enfants, et les différentes solutions thérapeutiques existantes.



M. MINETTI : rappelle que le problème récurrent pour répondre à la question posée par le débat, est celui de la révision de l'évaluation.

M. DAUGERON : il y a dualité entre le moule commun de l'école et le besoin d'individualisation pour certains.

Il faut donc un véritable travail en équipe des enseignants, et là, il y a des efforts à faire, et des moyens supplémentaires à attribuer.

Il faut une équité des moyens et non pas une égalité des moyens, pour adapter les moyens à la réalité du terrain.

Notre institution doit faire le maximum pour préparer les élèves au travail.

D'autre part, il faut remettre sur le métier les relations avec les parents, la réussite de l'école passant par une coopération avec le milieu de vie de l'enfant.

Avec la loi de 1983, l'école publique risque de récupérer les problèmes que les écoles communautaires ne voudront pas gérer.

L'obscurantisme reste la pire des choses, contre laquelle l'école doit faire son travail.

Après avoir remercié les intervenants pour la qualité de leurs témoignages, il conclut le débat par une citation de Schopenhauer : « Les religions sont comme les vers luisants, il leur faut l'obscurité pour briller ».